

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2022-2023](#). Ce rapport financier trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

Mandat et activités de programmes

La Commission des champs de bataille nationaux (la Commission), en tant que gestionnaire du parc des Champs-de-Bataille, permet aux Canadiens de bénéficier du premier parc historique national au Canada et de l'un des plus prestigieux parcs urbains au monde. La Commission assume la responsabilité de l'administration, de la gérance, de la conservation et de la mise en valeur du parc des Champs-de-Bataille (situé dans la Ville de Québec) ainsi que de la gestion des fonds attribués à cette fin. La Commission tient son mandat de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, promulguée le 17 mars 1908, et de ses amendements. La Commission est un établissement public inscrit à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le ministre du Patrimoine canadien est responsable de cette organisation.

La Commission a deux activités de programme, soit la Conservation et la Promotion du patrimoine, en plus des Services internes. Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission dans le [Plan ministériel 2022-2023](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

financier 2022-2023. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont présentés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

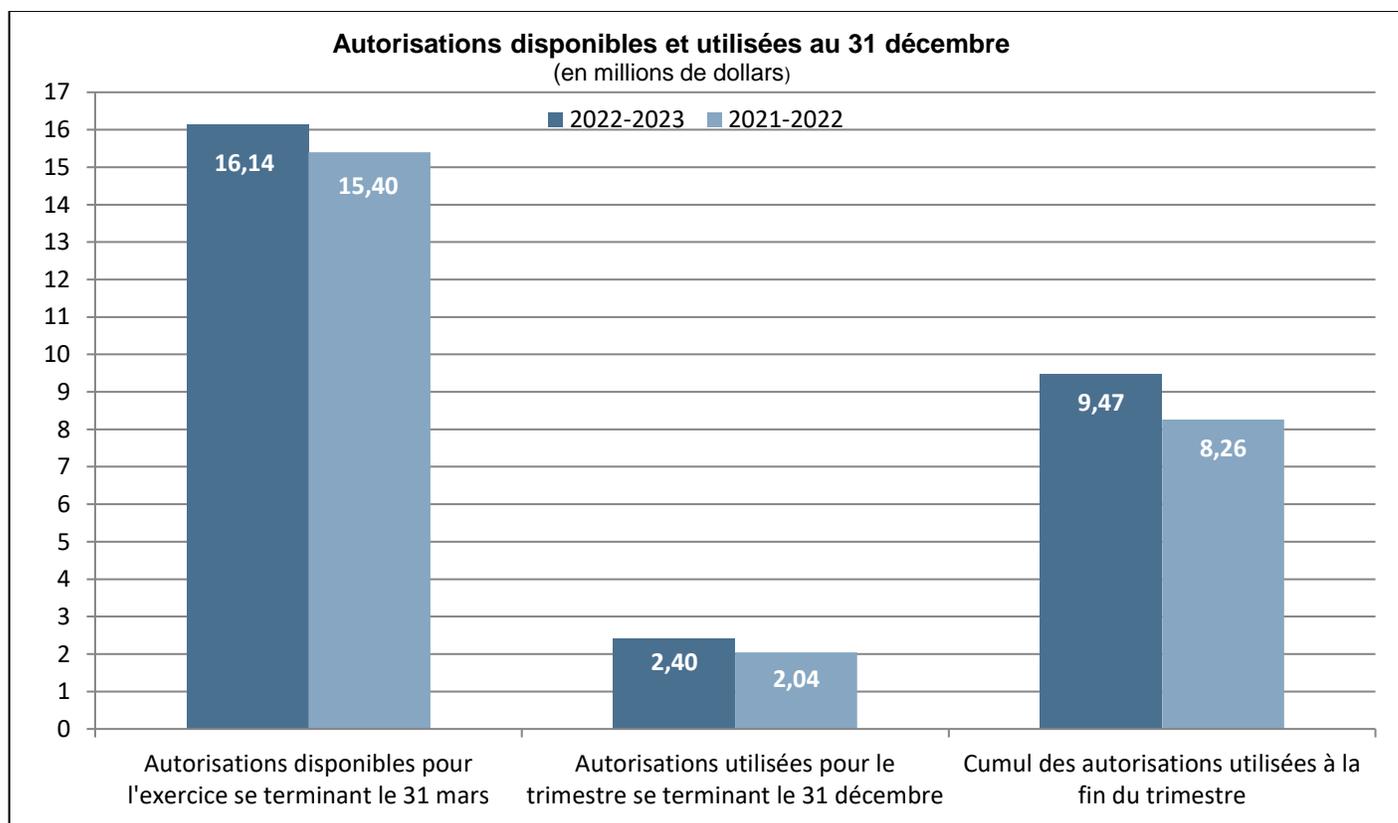
COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements sur le plan des autorisations disponibles pour l'exercice, ainsi que des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022. Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections suivantes.



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Variation des autorisations

Au 31 décembre 2022, les autorisations disponibles pour l'exercice 2022-2023 ont augmenté de 0,74 M\$ en comparaison avec le même trimestre de l'exercice précédent, passant de 15,40 M\$ à 16,14 M\$, soit une augmentation de 5 % à la fin du troisième trimestre. Cette variation est une combinaison de trois variations :

- Des autorisations temporaires de 3 M\$ pour faire face à l'augmentation des coûts associés au maintien des actifs ont été accordées, et 0,91 M\$ provenant d'un report de fonds pour des travaux qui n'avaient pas pu être effectués à l'exercice précédent s'est ajouté, venant surpasser les autorisations de 2 M\$ accordées aussi de façon temporaire l'an dernier pour, entre autres, contrer les effets de la pandémie;
- Une réduction de 1,18 M\$ pour les dépenses de salaires et les contributions au régime d'avantages sociaux, puisqu'en 2021-2022, des autorisations avaient été allouées pour des rétroactions et ajustements salariaux;
- La hausse résiduelle de 0,01 M\$ est attribuable à une différence dans les reports de fonds des deux exercices de 0,05 M\$ et par l'annulation de la contribution à l'initiative de la transformation numérique de 0,05 M\$.

État des autorisations au 31 décembre (en millier de dollars)	2022-2023			2021-2022			Variance		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles	Crédits utilisés pour le trimestre	Cumul des crédits utilisés
Dépenses de programme	13 405	2 181	8 784	12 178	1 978	7 706	1 227	203	1 078
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	734	183	550	1 226	(147)	266	(492)	330	284
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	2 000	34	139	2 000	205	289	-	(171)	(150)
Autorisations totales	16 139	2 398	9 473	15 404	2 036	8 261	735	362	1 212

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Variation des dépenses

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 31 décembre a augmenté de 1,21 M\$, passant de 8,26 M\$ à 9,47 M\$, soit une hausse de 15 %. Ces dépenses représentent 59 % des autorisations disponibles, comparativement à 54 % au 31 décembre 2021.

La variation la plus significative est dans l'article courant 'Services professionnels et spéciaux', avec une hausse de 0,63 M\$, due principalement aux mandats octroyés à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour les travaux d'inspection, de plans et devis et d'ingénierie liés à la consolidation d'une falaise et au maintien de bâtiments, ainsi que pour des contrats externes d'expertise pour la réfection de monuments.

L'article 'Acquisition de matériel et d'outillage' a aussi connu une hausse des dépenses de 0,13 M\$, causée principalement par le renouvellement de sa flotte de véhicules pour les opérations d'entretien du parc, notamment par l'achat de véhicules électriques.

L'article 'Information' s'est accru de 0,12 M\$ avec la reprise des activités de communications qui avaient été suspendues à cause de la pandémie et avec les efforts déployés pour renouveler l'image de marque de la Commission.

Des variations à la hausse totalisant 0,33 M\$ dans plusieurs autres articles de dépenses sont expliquées par la hausse des coûts en énergie et la reprise des activités offertes au public, dont la Grande Fête de la nature, les spectacles au Kiosque Edwin-Bélanger et la Journée historique, des événements qui avaient été annulés à l'exercice précédent à cause des restrictions de santé publique.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Dépenses par article courant	2022-2023			2021-2022			Variance		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	Dépensées durant le trimestre terminé le 31 décembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Prévue	Trimestrielle	Cumulative
Personnel	5 666	1 231	4 158	6 849	721	4 099	(1 183)	510	59
Transports et communications	120	32	94	120	23	71	-	9	23
Information	290	106	313	275	107	189	15	(1)	124
Services professionnels et spéciaux	1 907	500	1 310	1 624	354	678	283	146	632
Location	80	73	123	80	25	35	-	48	88
Services de réparation et d'entretien	3 000	212	431	2 379	238	412	621	(26)	19
Services publics, fournitures, approvisionnements	500	202	561	484	268	489	16	(66)	72
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	150	-	-	-	-	-	150	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	1 831	27	430	900	300	305	931	(273)	125
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 595	15	2 053	2 693	-	1 983	(98)	15	70
Dépenses totales	16 139	2 398	9 473	15 404	2 036	8 261	735	362	1 212

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Risques et incertitudes

Le principal risque financier pour la Commission est de ne pas atteindre ses prévisions de revenus tirés des stationnements, des activités d'animation et des entrées au Musée des Plaines d'Abraham. Depuis le début de la pandémie en 2020, les mesures sanitaires ont eu un impact sur les revenus de la Commission. En 2021-2022, afin d'atténuer les pressions financières causées par la pandémie, elle avait pu bénéficier d'une aide ponctuelle de 2 M\$. En 2022-2023, à la fin du troisième trimestre 2022-2023, même si la Commission a su profiter de la reprise économique, elle est en mesure de signifier qu'elle n'atteindra pas son niveau de revenus pré-pandémie. À titre de référence, pour le troisième trimestre de 2022-2023, elle enregistre 81 % des revenus cumulés au même trimestre de 2019-2020.

Voici d'autres risques et incertitudes assumés par la Commission et les stratégies de gestion adoptées pour y faire face :

- Mauvaises conditions climatiques, économiques et sociales :
 - Efforts de promotion pour accroître et diversifier la clientèle;
 - Développement de nouveaux partenariats.
- Contraintes budgétaires liées aux dépenses de fonctionnement:
 - Contrôle rigoureux du budget;
 - Révision de la structure de financement;
 - Renforcement des relations avec les intervenants au processus budgétaire.
- Accidents sur le parc et dommages aux biens de la Commission :
 - Entretien général de première qualité des lieux;
 - Travaux de réfection réguliers;
 - Prévention sur le terrain et patrouilles par le service de sûreté.
- Déséquilibre entre les vocations de parc historique et de parc urbain :
 - Analyse rigoureuse de toutes les demandes d'utilisation du territoire en vertu de la *Politique d'utilisation du territoire* pour s'assurer que les usagers puissent profiter du parc sans trop d'entraves ni d'activités organisées par l'externe;
 - Favoriser les activités organisées par la Commission qui concernent son mandat;
 - Assurer un suivi rigoureux sur le terrain pour veiller au respect du site.
- Conséquences environnementales et nuisance aux usagers lors de chantiers de construction sur le parc et à proximité :
 - Surveillance constante lors des travaux;
 - Rencontres régulières avec les instances concernées;
 - Mise en place de mesures d'atténuation pour protéger le parc et diminuer les nuisances pour les usagers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Aucun changement important lié aux activités, au personnel ou aux programmes n'a eu lieu au cours des trois premiers trimestres de 2022-2023. La Commission a mis en œuvre ses activités et ses programmes comme avant la pandémie, et le retour sur les lieux de travail des employés qui avaient été en télétravail a été amorcé. La Commission continue à suivre les directives des autorités gouvernementales et de la santé publique en priorisant la santé et la sécurité des usagers et des employés, et à évaluer attentivement les répercussions découlant de la pandémie sur ses programmes et sur son fonctionnement.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :



Annie Talbot

Secrétaire-directrice générale

Le 28 février 2023



Julie Carignan

Directrice adjointe aux finances

Le 28 février 2023